

**AEC Bureautique et immersion anglaise**

**MISSION**

**VC-BIA-10-1-5**

Être chargée ou chargé de cours à la formation continue, c'est agir concrètement pour le développement, le perfectionnement et la spécialisation de la relève. C'est bénéficier d'une flexibilité qui permet d'enseigner et de travailler. C'est laisser sa trace, valoriser ses compétences et prendre plaisir à les transmettre.

Agir comme chargée ou chargé de cours, c'est préparer et présenter son cours à une clientèle adulte motivée et intéressée. C'est assurer l'encadrement bienveillant de son groupe d'étudiantes et d'étudiants. C'est effectuer la correction des travaux demandée afin d'évaluer et de soutenir les apprentissages.

**COURS :**

- **Anglais élémentaire I (604-LA4-GR)**

**PROFIL**

**QUALIFICATIONS REQUISSES**

- Diplôme universitaire en enseignement de l'anglais langue seconde (ESL), jumelé à une expérience professionnelle en enseignement
- Expérience en enseignement aux adultes est un atout

**COMPÉTENCES**

- Faire preuve d'une maîtrise des savoirs, savoir-être et savoir-faire propres au champ d'expertise
- Démontrer une aisance à partager verbalement et par écrit ses savoirs
- Aptitude à interagir avec une clientèle adulte diversifiée
- Habiléty à appliquer l'approche par compétences, à travailler en équipe, à gérer un groupe classe, à faire preuve de dynamisme et de créativité dans son enseignement et à créer un climat de classe propice aux apprentissages individuels et de groupe
- Sens de la planification et de l'organisation
- Aisance avec la technologie

**Service :** Formation continue

**Statut :** Chargée ou chargé de cours

**Horaire :** De jour, entre 8 h 15 et 17 h, selon l'horaire, deux demi-journées par semaine

**Lieu de travail :** 100 % cours en ligne

**Durée :** Session de 60 heures, du 9 février au 17 avril 2026

**Fin d'affichage :** 18 janvier 2026

**Charge de cours conditionnelle à un nombre suffisant d'inscriptions**

Le Cégep de Victoriaville s'enrichit de sa diversité et est fier de souscrire à un programme d'accès à l'égalité en emploi pour les femmes, les minorités visibles, les minorités ethniques, les autochtones ainsi que les personnes handicapées, conformément à la Loi sur l'accès à l'égalité en emploi dans les organismes publics.

Si vous faites partie d'un groupe visé par cette loi, nous vous invitons à compléter votre profil sur notre site internet.

Les personnes handicapées qui le désirent peuvent recevoir de l'assistance pour le processus de sélection.